

REGISTRE DE COMMUNICATIONS ET D'UTILISATION
DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(article 67.3, 4^e alinéa)

2. Entente de collecte de renseignements personnels

Organisme demandeur	Désignation de l'attribution ou du programme pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de la prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Usage projeté des renseignements personnels recueillis	Catégorie de personnes qui ont accès aux renseignements recueillis
Cette partie du registre ne comporte pas de données pour le moment.					